

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller E. Renaud  
 Seconde " " " D. Lauzon  
 que M<sup>r</sup> le Secrétaire Trésorier soit autorisé  
 à payer au Conseil du Village, le loyer  
 de la Salle Publique du depuis le 1<sup>er</sup> Janvier  
 1907 à ce jour à raison de \$ 2<sup>50</sup> par mois  
 à la condition que le Conseil du Village  
 de Labelle rembourse à la Municipalité du  
 Canton Joly sa quote part des taxes de fonds  
 de bâtisses et suris se montant à \$ 24<sup>00</sup>  
 payés par Elle.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller E. Renaud  
 Seconde par " " " D. Lauzon  
 que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Ledoux  
 Secrétaire Trésorier

Jules Brassard  
 Maire.

Canada  
 Province de Québec  
 District d'Ottawa

Municipalité du Canton Joly

4 Janvier 1909

À une session générale du Conseil de la  
 Municipalité du Canton Joly, tenue à la salle  
 ordinaire des séances, le quatrième jour de  
 Janvier mil neuf cent neuf à dix heures  
 de l'avant midi, conformément aux dispositions  
 du Code Municipal de la Province de Québec  
 à laquelle session sont présents:  
 Monsieur le Maire Jules Brassard  
 et Messieurs les Conseillers E. Renaud  
 J. Valiquette et F. David.  
 formant un quorum sous la Présidence  
 de M<sup>r</sup> le Maire Jules Brassard

Il est ordonné et statué et ce Conseil statue et ordonne par résolutions comme suit:  
 Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Jérôme Valiquette  
 Secondé par " Fred. David  
 que les résolutions prises à la Session générale du septième jour de Décembre mil neuf cent huit soient confirmées et signées.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Jérôme Valiquette  
 Secondé par " Frédéric David  
 que M<sup>r</sup> Pascal Fortier soit nommé auditeur des livres de la Corporation du Canton Joly, que l'audition soit faite dans le délai prescrit par l'article 176 du Code municipal et qu'il soit payé à M<sup>r</sup> Fortier une somme de \$ 5<sup>00</sup> pour son travail.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Jérôme Valiquette  
 Secondé par " Frédéric David  
 que le conseil ordonne à M<sup>r</sup> le Secrétaire Trésorier d'envoyer un deuxième avis à tous les contribuables qui n'ont pas encore payé leurs taxes suivant les instructions de l'art. 961 du Code municipal.

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Ernest Renaud  
 Secondé par " Fred. David  
 que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

Jules Brassard Maire

Jules Sedore  
 Secrétaire Trésorier

Canada  
Province de Québec } Municipalité du Canton Joly

District d'Ottawa }  
11 Janvier 1909 } A une assemblée des électeurs Municipaux de la Municipalité du Canton Joly tenue ce onzième jour de Janvier mil neuf cent neuf, à dix heures de l'avant midi, en la Salle publique, en la municipalité du village de Labelle, conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, et à l'avis public préalablement donné à cette fin par le Secrétaire Trésorier le vingt sixième jour de Décembre mil neuf cent huit, dûment publié en la dite Municipalité tel qu'il appert du certificat de publication de cet avis, ensemble annexé au procès verbal de cette assemblée, et demeurant aux archives du dit Conseil,  
Sous la Présidence de Monsieur Gustave Brisson nommé à cette fonction par une résolution du Conseil de la dite Municipalité ce septième jour de Décembre mil neuf cent huit.  
Le Président ayant donné lecture des dits avis public et certificat de publication ouvre la dite assemblée et requiert dessein les électeurs présents de proposer les personnes qu'ils veulent choisir comme conseillers Locaux

1<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Ernest Renaud

Seconde par M<sup>r</sup> Denai Langon

que M<sup>r</sup> Jules Brassard cultivateur du Canton Joly soit élu conseiller de la dite Municipalité du Canton Joly en remplacement de lui même

2<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Téléphon Pharaud

Seconde par M<sup>r</sup> Ernest Renaud

que M<sup>r</sup> J. B<sup>te</sup> Cédillotte cultivateur

du Canton Joly soit élu conseiller de la Municipalité  
 du Canton Joly en remplacement de lui-même  
 et une heure étant écoulée depuis l'ouverture de  
 la dite assemblée et ayant été mis en nomination  
 # comme ~~conseiller~~ <sup>conseillers</sup> locaux aucun candidat.

qu'il y a de conseillers à élire l'élection est de la  
 classe. Et le Président proclame élu conseiller de  
 la dite Municipalité du Canton Joly, le candidat  
 sur deux noms mis en nomination.

Messieurs Jules Brassant et J. B<sup>te</sup> Cédillotte sont  
 élus par acclamation conseillers de la  
 Municipalité du Canton Joly.

Donné à Labelle le vingt-neuf jour de janvier  
 mil neuf cent neuf.

Gustave Brisson  
 Président d'Élection

Canada  
 Province de Québec  
 district d'Attaras

Municipalité du Canton Joly

Messieurs Jules Brassant et J. B<sup>te</sup> Cédillotte  
 ayant été dûment nommés conseillers  
 de cette Municipalité, faisons serment  
 chacun pour soi, que nous remplirons  
 bien et fidèlement les devoirs de notre  
 charge et cela au meilleur de notre  
 jugement et de notre capacité. Ainsi  
 que Dieu me soit en aide.

Assermenté ce dix-septième jour J. B. Cédillotte  
 du mois de janvier mil neuf Jules Brassant  
 cent neuf. par devant moi  
 le Sousigné

Jules Lecomte  
 Secrétaire

Canada  
Province de Québec

Municipalité du Canton Joly

District d'Ottawa

1<sup>er</sup> Février 1909

À une Session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le premier jour de Février mil neuf cent neuf à dix heures de l'avant midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents :

Monsieur le Maire Jules Brassard

et Messieurs les Conseillers Jérôme Valiquette, E. Renaud

J. B. Cédillotte et Denai Lauzon formant quorum sous la Présidence de M<sup>re</sup> le Maire Jules Brassard. Il est ordonné et statué et ce Conseil statue et ordonne par résolutions comme suit :

Proposé par M<sup>re</sup> le Conseiller J. B. Cédillotte

Secondé par " " Jérôme Valiquette

que les minutes de la séance du 4 Janvier dernier soient acceptées et signées.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>re</sup> le Conseiller Ernest Renaud

Secondé par " " J. B. Cédillotte

qu'un M<sup>re</sup> Jules Brassard soit nommé Maire

Adopté unanimement.

J. Jules Brassard ayant été nommé Maire de la Municipalité du Canton Joly à une session du Conseil le premier jour de Février mil neuf cent neuf fait serment que se remplira bien et fidèlement les devoirs de son charge et cela au meilleur de son jugement et de son connaissance ainsi que Dieu lui soit en aide.

Assesmenté devant moi

à Sablé ce 1<sup>er</sup> Février 1909

Jules Brassard

Jules Brassard

Propose par M<sup>r</sup> le Conseiller D. Lauzon  
Seconde " " " E. Renaud

que l'audition de livres de la corporation du Canton Joly faite par l'auditeur M<sup>r</sup> Pascal Fortier soit acceptée et qu'il lui soit payé la somme de cinq dollars pour son travail

Adopté unanimement.

Propose par M<sup>r</sup> le Conseiller D. Lauzon  
Seconde par " " J. Valiquette

que Jules Ledoux soit reengagé comme secrétaire aux appointements de soixante dollars par année.

Adopté unanimement.

Propose par M<sup>r</sup> le Conseiller J. B. Cédillotte  
seconde par " " Ernest Renaud

que le Secrétaire Trésorier soit autorisé à prendre des actions pour le montant des pour chemins par les propriétaires de lots mis en vente au Conseil de Comté.

Adopté unanimement.

Propose par M<sup>r</sup> le Conseiller E. Renaud  
seconde par " " J. Valiquette

que l'action qui a été signifiée ce jour à la corporation, laquelle est prise par M<sup>r</sup> O. Brunson contre la corporation, soit envoyée en communication à M<sup>r</sup> l'avocat Rousseau en lui demandant si il veut nous représenter dans cette cause devant la Cour de circuit du Dominion.

fait

Adopté unanimement.

Propose par M<sup>r</sup> le Conseiller D. Lauzon  
Seconde par " " J. B. Cédillotte

que la séance soit levée.

Jules Brastard maire

Adopté unanimement.  
Jules Ledoux  
Secrétaire

Canada  
Province de Québec

Municipalité du Canton Joly

District d'Ottawa

14 Mars 1909

A une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la salle ordinaire de séances le premier jour de Mars mil neuf cent neuf à dix heures de l'avant midi, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents.

Monsieur le Maire Jules Brassard et Messieurs les conseillers E. Renaud, D. Languin, F. David, J. B. Cédillotte formant un quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Jules Brassard

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolutions comme suit:

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller E. Renaud

Seconde " " D. Languin

que les minutes de la séance du 1<sup>er</sup> février dernier soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller E. Renaud

Seconde par " " J. B. Cédillotte

1<sup>o</sup> que le compte de frais et d'indemnité réclamé par M<sup>r</sup> Régis Desjardins pour blessure présumée reçue en tombant sur des billots de M<sup>rs</sup> P. E. Godard et Michel Boivin soit envoyé respectivement à ces Messieurs pour en effectuer le règlement.

2<sup>o</sup> que les comptes de M<sup>rs</sup> L. Avocat Robert sur jugement interlocutoire dans les affaires re H. Langlois vis la Corporation du Canton Joly et re A. Belandje vis " "

soient envoyés à M<sup>rs</sup> L. Avocat J. A. Monseau à l'approbation, avec prière de demander si on fait le paye

Adopté unanimement.

fait  
1.3.09

fait  
1.3.09

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller J. B. Cédillotte

Seconde par " " E. Renaud.

que les officiers ci dessous soient nommés.

Estimateurs.

- assommé M<sup>r</sup> Arthur Laboué en remplacement de M<sup>r</sup> Chos. Laboué
- " <sup>Herm. Godard</sup> Charles Martin Poiré " " Em. Godard père
- Présomés, " Uric Brousseau " " " de lui même

Inspecteurs de voirie.

Rang A. M<sup>r</sup> Jovite Clément (assommé) en rempl<sup>t</sup> de M<sup>r</sup> Chos. Belisle

assommé " B. " Evrard St-Jean " " " Louis Valiquette

Chaplan, H & G. " Joseph Saizon (assommé) " " Michel Bovine

" D.E.F. " Delphin Dauphin (assommé) " " Adèle Dauphin

*P. Dauphin fils  
Obligé J<sup>r</sup>  
E. Valiquette  
M. Künzinger*

" G & H. " Patrick Demers " " Alph. Belangier fils

+ " I " P. Clot fils " " " de lui même

assommé + " J " Pierre Gagnon " " " O. Gauthier

+ " I (Renaud) " Alfred Hugère (assommé) " " J. Bozcan père

*Mme Laboué*

Monsieur Boisson, Robert " G & H. " rap. Obligé " " " H. Langévin

Inspecteur affairs.

Telephon Pharaud (cote nord de la Riviere) en rempl<sup>t</sup> de lui même (assommé)

Ed. Levisyng ( " sud " ) " de Fies Saizon.

Gardien d'Encls.

*Levisyng*

Felix Chalifoux Poiré en remplacement de lui même

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller J. B. Cédillotte

Seconde " " D. Saizon.

que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Yves Brassard Jules Sedoux  
Secr. Gen.



Canada  
Province de Québec

Municipalité du Canton Joly

5 avril 1909

District d'Otton A une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la Salle ordinaire des séances le cinquième jour d'avril mil neuf cent neuf à dix heures de l'avant midi conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session sont présents.

Monsieur le Maire Jules Brisson  
et Messieurs les Conseillers, Fred. David, J. B<sup>te</sup> Cédillotte,  
Gustave Brisson, Jérôme Valiquette, E. Renaud,  
formant un quorum sous la présidence  
de Monsieur le Maire Jules Brisson.

Il est statué et ordonné et ce conseil statue  
et ordonne par résolutions comme suit  
Proposé par M<sup>re</sup> le Conseiller Fred. David.

Seconde " " J. B<sup>te</sup> Cédillotte.

que les minutes de la séance du 1<sup>er</sup> mars dernier  
soient acceptées et signées.

Adopté unanimement

Proposé par J. Valiquette

Seconde par G. Brisson.

que M<sup>re</sup> P. Daurhin Père soit nommé Inspecteur  
à la place de Dolfhin Daurhin

et que M<sup>re</sup> Nap. Ostingny prenne charge de la  
Tranche G. & H. Mauchamp en remplacement de  
P. Demers.

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>re</sup> le Conseiller Fred. David.

Seconde par " " G. Brisson.

que les comptes ci-dessous soient acceptés et  
payés:

à M<sup>re</sup> G. Girard pour signification de actions suivantes.

*Payé*  
 Etienne Imigault Lot n° 18 Rang I — \$ 2<sup>25</sup>  
 George Dubouché Lot n° 20 Rang II — 3<sup>25</sup>  
 Albert — " — Lot n° 21 Rang III — 3<sup>25</sup>  
 Pierre Pleau — Lot n° 21 Rang I — 4<sup>00</sup>  
 Richard Paston " n° 2, 3. Rang I — 4<sup>65</sup> \$ 17.60

au Secrétaire de comté :

*Payé*  
 Taxe suivant règlement n° 13 — \$ 9<sup>80</sup>  
 Balance sur frais de vente de terrain — 5<sup>87</sup> \$ 15.67

à Joseph David payable par Jos. Biron  
 pour travaux au chemin d'hiver — \$ 1<sup>00</sup>

à M<sup>r</sup> J. A. Bigonessé - pour action et jugement  
 pris concernant le lot en vente au Conseil  
 de comté. — \$ 28<sup>80</sup>

*Payé*  
 Au Secrétaire Trésorier frais de répartition et honoraires  
 de Surintendant Spécial sur lots vendus au  
 Conseil de comté.

Adopté unanimement.  
 Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller J. B<sup>le</sup> Pédillotte  
 Seconde par — " — J. Valiquette  
 que M<sup>r</sup> le Maire et M<sup>r</sup> le Secrétaire Trésorier  
 soient autorisés en leur qualité respective  
 à signer un billet de \$ 650<sup>00</sup> à douze  
 mois en faveur de Madame Veuve Adam  
 pour remplacer celui dû à M<sup>r</sup> Emery Godard  
 lequel est remboursé ce jour par un chèque  
 à son ordre de \$ 650<sup>00</sup> reçu de Madame Veuve Adam  
 et dûment endossé en séance par M<sup>r</sup> le Maire  
 et M<sup>r</sup> le Secrétaire Trésorier.

Adopté unanimement.  
 Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller J. Valiquette  
 Seconde par — " — Fred David.

d'accepter, avec le regret unanime du Conseil, la démission  
 offerte par M<sup>r</sup> J. Brannan comme Maire & Conseiller.  
 Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller J. Bonang  
 Seconde par M<sup>r</sup> le Conseiller J. B. Pédillotte  
 que la séance soit levée.

J. B. Pédillotte

Adopté unanimement

Canada  
 Province de Québec  
 District d'Ottawa

Municipalité du Canton Joly

A une session générale du Conseil de la Municipalité  
 du Canton Joly tenue à la salle ordinaire de  
 séances, le troisième jour de mai mil neuf cent  
 neuf à dix heures de l. avant midi conformément  
 aux dispositions du code Municipal de la  
 Province de Québec à laquelle session fut présent  
 Monsieur le Maire  
 et Messieurs les Conseillers E. Renaud. D. Languin.  
 F. David. J. B. Cedillotte. J. Valiquette  
 formant un quorum sous la Présidence de  
 M<sup>r</sup> J. B. Cedillotte Maire.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller E. Renaud

Seconde " " D. Languin.

que M<sup>r</sup> J. B. Cedillotte soit nommé pro maire

Adopté unanimement.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue  
 et ordonne par résolution comme suit.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller E. Renaud

Seconde par " " J. Valiquette

que les minutes de la séance du cinquième jour  
 d'avril mil neuf cent neuf soient acceptés & signés

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Jérôme Valiquette

Seconde par M<sup>r</sup> " " Fred. David.

que M<sup>r</sup> Docteur Belisle soit nommé Conseiller  
 en remplacement de M<sup>r</sup> Jules Brassard démissionnaire

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller D. Languin

Seconde " " Fred. David.

que les Comptes ci-dessous soient acceptés & payés

à Ulric Brousseau par la Intéressé de la Montée

chapeau pour Entretien d'hiver 1908-9

# Led. 101 +  
 Montée 1908

# 29<sup>00</sup>

- \* Sed. 103 +  
montée 88 à Fried. Langon par le Intéressé de la montée Langon  
pour Entretien d'hiver 1908-9 \$ 27<sup>00</sup>
- \* Sed. 204 +  
montée 1086 à Alfred Hudon par le Intéressé de la montée Renaud  
pour Entretien d'hiver 1908-9 \$ 7<sup>00</sup>
- \* Sed. 12 +  
montée 1089 à Adél. Dauphin par les Intéressés de la montée Bellefleur  
pour Entretien d'hiver 1908-9 " 12<sup>00</sup>
- \* Sed. 1031 +  
montée 1091 à Jos. Bolduc par le Intéressé de la montée du Rang J  
pour Entretien d'hiver 1908-9 " 8<sup>00</sup>
- \* Sed. 1066 +  
Sed. 155 + à J. A. Bigonnesse par H. Labella pour Entretien d'hiver  
1908-9 du chemin de front " 5<sup>00</sup>
- \* Sed. 1055 +  
Sed. 101344 à Louis Gauthier fils par W. Desprez pour Entretien d'hiver  
1908-9 du chemin de front " 7<sup>00</sup>
- \* Sed. 1093 +  
montée 1090 à Pierre Gagnon par le Intéressé de la montée du Rang I  
chemin de la Chapelle pour Entretien d'hiver 1908-9 " 8<sup>00</sup>
- \* Sed. 1093 +  
Sed. 136. à Pierre Gagnon par A. N. Pardo, pour entretien d'hiver  
1908-9 du chemin de front Lot n° 11 " 3<sup>00</sup>
- Sed. 1093 +  
montée à Pierre Gagnon (par la corporation) pour ouvrage spécial  
fait dans la frontière du lot n° 11 Rang I 1<sup>50</sup>
- Sed. 146 +  
Sed. 243 + à Auguste Bisson par Patrick Demers pour Entretien  
de sa frontière lots n° 11-14 du 12<sup>e</sup> " 3<sup>50</sup>
- Sed. 176 +  
Sed. 243 + à Aug. Bisson par Patrick Demers pour Entretien  
de la frontière n° 14 du 12<sup>e</sup> (appartenant à J. Branas) 1<sup>50</sup>
- \* Sed. 243 +  
montée 1085 à P. Demers par le Intéressé de la montée Branas  
Rang G & H. pour Entretien d'hiver 1908-9 " 8<sup>00</sup>
- Sed. 176 +  
Sed. 243 + à Aug. Bisson par Patrick Demers pour Entretien  
d'hiver de la montée Branas Rang G & H " 4<sup>00</sup>

Adopté unanimement.

Le compte de l'Inspecteur M. Rivin pour travaux d'été 1908  
fait dans la montée Langon par Fried. Langon est  
renvoyé pour être collecté par l'Inspecteur lui-même cette  
montée n'ayant pas été rendue.

Le conseil autorise l'Inspecteur Gagnon à faire les travaux les  
plus urgents dans la montée du Rang J. M<sup>re</sup> le Secrétaire est prié  
d'écrire de suite au gouvernement pour obtenir une subvention

siéence pour la réparation de ce chemin.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Fred. David

Seconde par " Jérôme Valiquette

Attendu que la Corporation du Canton Joly est endettée de la somme de \$1225<sup>00</sup> comme suit.

Emprunt de M <sup>rs</sup> V <sup>rs</sup> Adam	\$ 650 <sup>00</sup>
" de Dame Anjeu	" 400.00
" de Ch <sup>rs</sup> . Sabourin	" 75.00
Dépenses diverses	" 100.00
	\$1225.00

La Corporation ordonne par Règlement n<sup>o</sup> 26 de prélever la somme de \$ 550<sup>00</sup> au moyen d'une taxe ou imposition de \$ 1<sup>00</sup> dans et pour chaque cent piastre pour payer partie de la dite dette, sur les biens fonds de la Corporation et suivant le rôle d'Evaluation.

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Jérôme Valiquette

Seconde par " Denis Langon

que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

Jules Ledoux  
Secrét. Général

V. B. Cécilotta  
Pas Maire

Municipalité du Canton Joly.

Canada

Province de Québec

Je, Dorishe Pelisle, ayant été légalement nommé Conseiller District. d'Ottawa de cette Municipalité, fais serment que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et cela au meilleur de mon serment et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assurément ce seizième jour du mois de  
mai 1909 à Labelle par devant  
moi le sousigné

Jules Ledoux  
Secrét. Général

Dorishe Pelisle

D'arrondissement

Canada  
Province de Québec

Municipalité du Canton Joly

District d'Ottawa

A une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le Septième jour de Juin mil neuf cent neuf à dix heures de l'avant midi conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session sont présents.

Messieurs les Conseillers, Frus Davis, J. B. Cedillette, Dorthe Belisle, G. Bisson, et J. Valiquette.

Il est ordonné et statué et ce Conseil statue et ordonne par résolutions comme suit:

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Frus Davis

Seconde par " " G. Bisson.

que M<sup>r</sup> le Conseiller J. B. Cedillette soit nommé Maire

Adopté unanimement

Je J. B. Cedillette, ayant été dûment nommé Maire de cette Municipalité fais serment que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et cela au meilleur de ma connaissance, de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide  
Assermenté ce Septième jour de Juin 1909 à Sabell par devant moi le sous-signe

J. B. Cedillette  
Maire

J. B. Cedillette  
scrit. Currier

Monsieur le Maire ayant été dûment assermenté comme ci dessus prend son siège

Proposé par Monsieur le Conseiller Jérôme Valiquette  
Seconde par " " Dorthe Belisle

que les minutes de la séance du troisième jour de Mai mil neuf cent neuf soient acceptées et signées

Adopté unanimement







Proposé par Monsieur le Conseiller Fies David  
 Secondé par " " Dorille Belisle

127  
 127  
 83  
 à M<sup>r</sup> Langlois & fils par les intérêts ----- \$ 7<sup>00</sup>  
 pour entretien d'hiver 1908-9 de la route Orban.

159  
 159  
 83  
 à M<sup>r</sup> Ostiguy par les Intérêts ----- \$ 8<sup>00</sup>  
 pour entretien d'hiver 1908-9 de la route Brisson.

14  
 154  
 à M<sup>r</sup> Trai Gagnon par les Intérêts de la  
 route du Rang J pour ouvrage fait le 17 mai 1909 ----- \$ 1<sup>25</sup>

176  
 139  
 à Aug. Brisson par Victor Bazein ----- \$ 2<sup>50</sup>  
 pour entretien d'hiver lot n<sup>o</sup> 5 Rang G.

1010  
 76  
 à Sidon Laclle par les Intérêts du Rang A  
 pour réparation du pont lot n<sup>o</sup> 11 ----- \$ 5<sup>00</sup>

Adopté unanimement

Proposé par Monsieur le Conseiller Gustave Brisson  
 Secondé " " Jérôme Valiquette  
 que le Conseil décide de consacrer une somme  
 de \$ 20<sup>00</sup> pour l'entretien de la frontière du  
 Lot n<sup>o</sup> 11 Rang I (d. N. Paston canalisé)  
 et \$ 20<sup>00</sup> pour la route du Rang J (une fois les  
 intérêts de la dite route) et de secher de profiter  
 de l'avis paru dans le journal d'agriculture  
 du 15 mai 1909 en s'adressant au gouvernement  
 pour obtenir son aide suivant les instructions données  
 dans le dit avis - M<sup>r</sup> le Secrétaire est prié de  
 faire immédiatement les démarches nécessaires auprès  
 du Ministre de l'agriculture à Québec.

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Gustave Brisson  
 Secondé par " " Dorille Belisle

Le Conseil après avoir entendu la proposition  
 à lui faite par M<sup>r</sup> Jo. Bezeau Fils décide  
 de lui accorder de M<sup>r</sup> Belisle son assentement en  
 passage sur le lot n<sup>o</sup> 25 Rang I à la condition

d'entretenir le chemin au front de ce lot en bon état suivant la loi été et hiver tant que ce lot sera la propriété de la Corporation.

La même autorisation est accordée à M<sup>r</sup> Alfred Hugier en ce qui concerne les lots 18, 19 et 21.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Jérôme Valiquette  
secondé par — " — Fried. David.

que, vu que la Montei Brassans du Rang 4 est ~~disposée~~ l'Inspecteur le conseil autorise M<sup>r</sup> le Secrétaire à faire vendre l'Entretien d'Été de cette Montei suivant la loi

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Gustave Bimon  
secondé par — " — Dorthe Belisle

que la séance soit levée

Adopté unanimement.

M<sup>l</sup> Cécile Boire

Jules Sedoux  
Secr. Général

Canada

Municipalité du Canton Joly

Province de Québec

District d'Ottawa

A une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la Salle ordinaire de séance le Cinquième jour de Juillet mil neuf cent neuf à dix heures de l'avant midi conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers J. B. Cédillette, E. Renaud, J. David, G. Brisson, J. Valiquette formant un quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire J. B. Cédillette

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller J. Valiquette  
Seconde par G. Brisson

que le minute de la séance du Septième jour de Juin mil neuf cent neuf soient acceptés d'office  
~~Proposé par~~ Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Jérôme Valiquette  
Seconde par Fred. David

qu'il soit voté une somme de cent piastres, pour la réparation du chemin dit: Chemin de la prairie de Cartier, sans préjudice toutefois au statut actuel de ce chemin, lequel nonobstant la résolution ci-dessus, reste ce qu'il était au point de vue municipal, sans que la présente résolution soit censée consacrer l'acceptation ni la reconnaissance d'aucune obligation ou charge quelconque relativement au dit chemin.

et qu'il soit demandé au gouvernement l'aide promise par sa lettre du 9 Septembre dernier.

Proposé en amendement par M<sup>r</sup> le Conseiller

fait le 5 juillet 1909  
J. B.

Emst Renaud Seconde par  
 que le conseil ne consacre aucune somme pour l'entretien  
 de la prairie de Castor, et de faire appel à tous les  
 contribuables du Canton folz par voie de vote  
 publique pour décider si oui ou non on mettra  
 de l'argent dans le chemin de la Prairie de Castor.

La proposition en amendement n'ayant pas de  
 secondeur tombe d'elle même et la proposition  
 principale est adoptée à l'unanimité.

Propose par M<sup>r</sup> le conseiller Préd. David  
 Seconde par ——— J. Valiquette  
 que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés  
 à Adélaïde Dauphin par la Intéressé de la  
 Montée Millefleur. pour travail fait dans la  
 montée le 5 juin dernier ——— \$ 1.00

Ed. 148 Payé  
49.7.09

à Napoléon Marinier par la Corporation pour  
 réfection Desjardis & G. Marcom ——— \$ 8.90  
 à — d<sup>e</sup> — pour subpoena à P. Clot. Père & fils.

Payé  
23.7.09

dans l'affaire Belanger vs la Corporation ——— 5.90  
 à — d<sup>e</sup> — pour subpoena à M. Rivin. J. Rivin

Payé  
23.7.09

& Mrs Langon dans l'affaire Langwin vs la Corporat. 1.55  
 à Alfred Belanger pour travail fait dans la  
 frontière de lot n° 11 Rang I suivant résolution de  
 7 juin 1909 ——— \$ 11.88 Payé

Ed. 57x  
u 136x

Payé  
11.7.09

à Pierre Clot Père pour d<sup>e</sup> ——— 8.10

Ed. 23x  
Ed. 136x

à Alfred Belanger par la Intéressé de la  
 Montée du Rang J pour travail fait dans  
 la Montée suivant résolution du 7 juin 1909 ——— 11.20 Payé

Ed. 57x  
u 154x

Payé  
11.7.09

à Pierre Clot Père — d<sup>e</sup> ——— 7.12  
 à Louis Gauthier fils — d<sup>e</sup> ——— 1.27 1/2

Ed. 57x  
u 154x  
Ed. 55x  
u 154x

Adopté unanimement

Propose par M<sup>r</sup> le Conseiller G. Brisson  
 Seconde par ——— E. Renaud  
 que M<sup>r</sup> le Inspecteur de voirie rap. Ostiguy avis

pour les intéressés qui ont des frontières sous sa juridiction  
d'avoir à faire des embarras à la frontière respectives  
dans le courant de cette semaine au plus tard à  
défaut de quoi le Conseil autorise l'Inspecteur  
à faire faire tout l'ouvrage nécessaire aux frais  
du délinquant

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Fred. David  
Seconde par ——— J. Valiquette  
qu'il soit accordé à M<sup>r</sup> l'Inspecteur P. Clot fils  
\$10<sup>00</sup> pour réparation de la frontière d'Alen côté  
à charge de ce dernier

10<sup>00</sup> pour réparation de la frontière de deux frères  
Vivray à charge de ce dernier.

25<sup>00</sup> pour réparation de la route du Rang J  
chemin de la chapelle

et que M<sup>r</sup> Louis Gauthier fils soit chargé de la  
Direction de ces travaux en remplacement de M<sup>r</sup>  
l'Inspecteur P. Clot fils empêché

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller E. Renaud

Seconde par ——— H. David

que le Conseil prenne en considération la demande  
de M<sup>r</sup> Ant. Rochon d'exiger de ceux qui font de  
lourd & gros charriage d'avoir à munir leur wagons  
de roues de 4<sup>00</sup> suivant article 520<sup>00</sup> du C.M. et  
que cette question sera décidée à la prochaine séance

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Fred. David

Seconde par ——— J. Valiquette

que la séance soit ajournée au Lundi 19 courant pour  
examen du rôle d'évaluation et autres affaires de routine  
qui pourraient se présenter.

J. B. Lévesque Maire Adopté unanimement

Canada  
Province de Québec

Municipalité du Canton Joly

District d'Ottawa

A une session spéciale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly, conformément à un ajournement voté en session générale du 5 courant, tenue à la salle ordinaire des séances, le dix neuvième jour de <sup>à dix heures</sup> juillet mil neuf cent neuf ~~conformément~~ de l'avant midi, conformément aux dispositions de code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents:

Messieurs les Conseillers J. B. Cadillette, E. Renaud, D. Lauzon, D. Belisle, Hug. Davis & J. Valiquette formant un quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire J. B. Cadillette. Il est ordonné & statué et ce conseil statue & ordonne par résolution, comme suit:

Proposé par Monsieur le Conseiller D. Belisle  
Seconde " " " J. Valiquette  
que les "minutes" de la séance du cinquième jour de juillet mil neuf cent neuf, soient acceptées et signées  
Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller D. Lauzon  
Seconde par " " D. Belisle  
que le rôle d'évaluation soit révisé, examiné et corrigé suivant la loi  
Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Ernest Renaud  
Seconde par M<sup>r</sup> " " D. Lauzon  
Que M<sup>r</sup> le Maire et M<sup>r</sup> le Secrétaire en leur qualité respective soient autorisés à contracter un emprunt au montant de \$ 300<sup>00</sup> pour payer aux frais de Justice encourent par la part de 3 procès intentés à la Corporation du Canton Joly et à signer un billet à 6 mois en faveur de la personne qui prêtera le dit montant et cela au titre de l'intérêt de la Corporation  
Adopté unanimement.

19 juillet 1909  
J. Valiquette

Emprunt 300<sup>00</sup>

Proposé par M<sup>r</sup> le Counciller F. David,  
 Seconde par ——— E. Renaud  
 que les comptes des travaux faits à la Montée  
 Brison - Orban en juin & juillet 1909 et ceux faits  
 le printemps aux différents ponts du Rang B.  
 dressés respectivement par Messieurs les Inspecteurs  
 Raphaël Dufour et Évariste St-Jean soient acceptés  
 et que M<sup>r</sup> le Secrétaire soit autorisé à en faire  
 la répartition et à les régler, ainsi que les comptes  
 ci-dessous:

Payé à Messieurs les avocats Pelletier & Létourneau \$ 29<sup>05</sup>  
 pour frais du procès O. Bruneau vs la Corporation  
 à M<sup>r</sup> l'Avocat J. O. Rousseau \$ 150<sup>00</sup>  
 balance de ses honoraires comme défenseur de  
 la Corporation dans ses divers procès  
 et à M<sup>r</sup> l'Avocat Robert le montant qui est  
 sera reconnu quand ses comptes auront été  
 approuvés par notre avocat M<sup>r</sup> J. O. Rousseau

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Counciller F. David

Seconde par ——— D. Pelissier  
 que M<sup>r</sup> l'Inspecteur P. Clot fils soit autorisé  
 à faire travailler encore pendant 5 jours  
 au pied de la montagne de Pexton frontière  
 du Lot n<sup>o</sup> 11 Rang I annulé.

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Counciller E. Renaud

Seconde par ——— D. Langon  
 que la séance soit levée.

Adopté unanimement  
 J. B. Cécilotte Secrétaire

Jules Leduc  
 Secrétaire Brison

Canada  
Province de Québec  
District d'Ottawa

Municipalité du Canton Joly

2 août 1909

A une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la Salle ordinaire de séance, le deuxième jour du mois d'août mil neuf cent neuf à dix heures de l'avant midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents.  
M<sup>r</sup> le Conseiller Ernest Renaud et  
M<sup>r</sup> le Secrétaire Givon  
et une heure s'étant écoulée depuis l'ouverture de la session, la séance a été adjournée.

Canada  
Province de Québec  
District d'Ottawa

Municipalité du Canton Joly

16 août 1909

A une session Spéciale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly conformément à un avertissement et suivant avis donné, tenue le seizième jour d'août mil neuf cent neuf conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents.  
Messieurs les Conseillers J. B. Cédillotte - E. Renaud - D. Langon - G. Brisson - D. Belisle et J. Valiquette  
forment un quorum sous la Présidence de M<sup>r</sup> le Maire J. B. Cédillotte  
Il est statué et ordonné de ce Conseil statué et ordonné par résolutions comme suit:



Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller D. Lauzon  
 Secondé par " " G. Brisson

Que les Minutes de la séance du dix neuvième  
 jour de juillet 1909 soient acceptées & signées  
 Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller E. Renaud  
 Secondé par " " D. Lauzon

Après comme suite à la lettre en date du  
 6 Août courant reçue du Conseil du Canton  
 de La Minerve, le Conseil décide d'offrir  
 à La Minerve la somme de dix dollars  
 pour aider à sortir les gens de la Petite  
 Minerve d'ici à cet automne et autorise  
 M<sup>r</sup> le Secrétaire à écrire dans ce sens au  
 Conseil du Canton de La Minerve.

fait

Adopté unanimement.

Le Secrétaire est également prié d'écrire au  
 Ministre de l'Agriculture relativement à  
 ce chemin et lui demander de nous  
 envoyer gratuitement un surintendant  
 pour examiner cette question et également  
 celle de tous les Chemins du Canton

fait

M<sup>r</sup> Ernest Renaud se chargeant gracieusement  
 de conduire le surintendant par tout le Canton

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller J. Valiquette  
 Secondé par " " D. Pelletier

que les Comptes ci-dessous soient acceptés  
 & payés:

Art. 154	Montée du Rang J	10. <sup>00</sup>		
Art. 55V	à Louis Gauthier fils	4 jours avec ch <sup>x</sup> = 2.50	1/2 jour seul.	\$ 11. <sup>25</sup>
"	57V à Alfred Bélanger	1 " " " " " "	" " " "	3. <sup>75</sup>
"	57V à René Bélanger	5 " à 1. <sup>25</sup> =	" " " "	6. <sup>25</sup>
"	23V à P. Côté Père	3 " à 1. <sup>25</sup> =	" " " "	3. <sup>75</sup>

Suivant autorisation en séance du 5 juillet 1909.

Ed. 143

Ed. 55V Frontière d'Alar. Cote

	↘ à Louis Gauthier fils.	1 jour avec cheval. 1 jour seul	2.50 1.25	\$ 3.75
Ed. 57	à René Bélanger	3 jours seul	1.25	3.75
284	à Adil. Dauphin (Corbett)	2 " "	2.50	2.50

Suivant autorisation en séance du 5 juillet 1909.

Ed. 24. Frontière de Vinay frs.

Ed. 284	à Adil. Dauphin (Corbett)	2 jours	1.25	\$ 2.50
Ed. 55V	à Louis Gauthier fils.	2 jours avec cheval.	2.50	5.00
" 57V	à René Bélanger	2 jours	1.25	2.50

Suivant autorisation en séance du 5 juillet 1909

Chemin de la Prairie de Castor.

Ed. 37V	à Jos. Ménard	8 jours	1.50	\$ 12.00 P
	à Jos. Saindon	4 " "		6.00 P
	à Ch. Hélon	4 " et 4 heures	1.50	6.00 P
	à Louis Saindon	1 1/2 " avec cheval		3.37 P
	à Demeulder	6 " "	1.50	9.00 P
	à Griffaut	7 1/2 " "		11.25 P
	à Corriveau	7 1/2 " 3.00 avec team		22.50 P
Ed. 158V	à L. Rochon	3 " 4.50 à 1.50 et 8 1/2 heures avec cheval.	2.31	6.43
100V	à A. Orban	19 heures	15¢	2.85
100V	à V. Orban	19 heures	15¢	2.85
	à P. Juhos	7 jours	1.50	10.50 P
	35 pieds bois de cèdre	14.00 et outils	2.00	6.92 P

\$ 100.27

Suivant autorisation en séance du 5 juillet 1909.

Ed. 136 Montagne Paxton Lot n° 11 Rang I.

Ed. 57V	à Alfred Bélanger	2 jours	1.25	\$ 2.50
" 23V	à P. Clot Père	2 " "		2.50
" 196V	à Chas. Clot	1 " "		1.25

Suivant autorisation en séance du 19 juillet 1909.

Par tous les Intéressés du Rang 10.

à France David. Réparation au pont St. David. 15.00

brochure vendus sur les lieux le 19 juillet 1909.

Suivant l'Ac. de l'Inspecteur Émile S' Jean  
adopté unanimement.

*Membre fa 104  
Payé*

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller J. Brisson  
 Secondé par " " D. Belisle  
 de faire vendre publiquement avec le lieu après avis  
 préalable. la réparation du pont du Lot n° 20  
 Rang J frontière de Labelle et autorise M<sup>r</sup> Alfred  
 Bélanger à réparer temporairement le sus dit pont.  
 pendant 1 semaine de travail M<sup>r</sup> le Conseiller J. Valiquette est chargé  
 par le Comité de voir quel soit le travail à faire à ce pont.  
 Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller E. Renaud  
 Secondé par " " J. Valiquette.  
 de notifier M<sup>r</sup> l'Inspecteur Prop. Odigny d'avoir  
 d'avoir à faire réparer convenablement les frontières  
 de chemin de sa circonscription <sup>en général et</sup> principalement  
 celle de lots 25 à 29 Rang G, celle de J<sup>r</sup> Saindon  
 et John Bernault, chemin conduisant à la montagne  
 des pins, et Ald. Houle (par A. Rochon) ce 3<sup>e</sup> chemin  
 surtout les Embases, le chemin frontière de Houle  
 devra être mis à la largeur réglementaire.  
 Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller J. Brisson  
 Secondé par " " D. Lauzon  
 que M<sup>r</sup> J<sup>r</sup> Ménard soit nommé Inspecteur  
 de la montagne du Rang H chemin de la Chapelle  
 des lots 2 à 16 Rang H. et de la montagne Brassard  
 Rang G, des lots 3 à 18 Rang G  
 Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller J. Valiquette  
 Secondé par " " J. Brisson  
 que la séance soit levée.  
 Adopté unanimement.  
 J. B<sup>te</sup> Gauthier Maire

Jul. Ledoux  
 Secrétaire

3 mois après  
 3<sup>e</sup> mois après  
 Avisé  
 17.8.09

avisé le  
 17.8.09

Canada

Municipalité du Canton Joly

Province de Québec

Districte d'Ottawa

7 Septembre 1909

A une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la salle ordinaire de séances le Septième jour de Septembre mil neuf cent neuf à dix heures de l'avant midi conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers J. B. Cédillotte Ernest Renaud - Gustave Brisson. D. Bélier. J. Valiquette formant un quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire J. B. Cédillotte

Il est ordonné & statué et ce Conseil statue et ordonne par résolutions comme suit:

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Ernest Renaud  
Seconde par " " D<sup>r</sup> Bélier.

que les résolutions de la séance du seize Aout mil neuf cent neuf soient acceptées & signées.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Jérôme Valiquette  
Seconde par " " Gustave Brisson.

qu'après lecture faite de la lettre reçue de Monsieur le Ministre de l'Agriculture en date du 24 Aout 1909 accordant une somme de \$100<sup>00</sup> pour la montée du Rang J et la montagne de Paxton; le Conseil charge M<sup>r</sup> le Secrétaire d'écrire à M<sup>r</sup> le Ministre pour le remercier et décide d'appliquer sur ce montant \$35<sup>00</sup> pour le Pont H. Sabella Lot n<sup>o</sup> 20 Rang J et la balance \$65<sup>00</sup> pour la réparation du Rang J et charge M<sup>r</sup> Alfred Bélanger de la direction de ces travaux au mieux des Intérêts de la Corporation.

Adopté unanimement



et ce aux meilleures conditions possibles

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller D. Belisle

Secondé par " " J. Valiquette

que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

A. B. Cédillotte Maire

Jules Ledoux  
Secr. Général

Canada  
Province de Québec  
District d'Ottawa

Municipalité du Canton Joly

21 Septembre 1908

À une séance spéciale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly, régulièrement convoquée, tenue à la Salle ordinaire des séances, le vingt et unième jour de Septembre mil neuf cent neuf à dix heures de l'avant midi, conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents, Messieurs les Conseillers J. B<sup>e</sup> Cédillotte, E. Renaud, D. Langon - J. Valiquette et M<sup>r</sup> Belisle formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire J. B<sup>e</sup> Cédillotte,

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par Monsieur le Conseiller D. Langon  
Secondé par " " " J. Valiquette  
que les minutes de la séance du sept de ce mois soient acceptés et signés

Adopté unanimement.

Proposé par Monsieur le Conseiller E. Renaud

Secondé " " " M<sup>r</sup> Belisle,

qui après avoir fait connaissance des dups

et de 3 réclamations reçues de Messieurs les Avocats, Pelletier, Lebourneau & Beaulieu le Conseil décide de remettre ces documents entre les mains de Monsieur l'avocat R. Robert qui devra examiner les lieux en litige et faire rapport au Conseil pour Samedi matin à dix heures, heure et jours auxquels le conseil s'ajourne sans autre avis.

Adopté unanimement.

Proposé par Monsieur le conseiller D. Langon  
 Secunde " " J. Valiquette  
 que la séance soit levée et ajournée au Samedi vingt cinq courant à dix heures du matin.

Adopté unanimement.

J. B. L. Bidilotte Maire

Jules Sedona  
 Secrétaire

Canada

Province de Québec

Districte d'Ottawa

Municipalité du Canton Joly.

25 Septembre 1909

Confo à une session spéciale de la  
 Municipalité du Canton Joly ( Conformément  
 à un ajournement voté en séance du vingt  
 et unième jour de Septembre mil neuf cent neuf  
 tenue à la Salle ordinaire des séances le  
 Vingt cinqième jour de Septembre mil  
 neuf cent neuf à dix heures de l'avant  
 midi, conformément aux dispositions du  
 Code Municipal de la Province de Québec  
 à laquelle session sont présents:  
 Messieurs les Conseillers J. B. L. Bidilotte  
 Ernest Renaud, Gaed. David, Dr. Belisle

et Gustave Brisson, formant un quorum sous la  
Présidence de Monsieur le Maire J. B<sup>e</sup> Pédillotte,  
Il est ordonné et statué, et ce conseil statue  
et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par Monsieur le Conseiller F. David  
Seconde " " G. Brisson  
que les minutes de la séance du Vingt et un  
Courant soient acceptés et signés.

Adopté unanimement  
Proposé par Monsieur le Conseiller E. Renaud  
Seconde par " " D. Belisle.  
que en ce qui concerne les 3 réclamations  
en dommages, celle re Desmarckan soit  
déchargée sur Monsieur Jos. Mouton, intéressé  
des lots 25 à 29 du Rang A.

Celle re Vézina et J. S. Lefourneau le Conseil  
charge Monsieur l'Avocat Robert de demander  
des détails à Mess<sup>rs</sup> les Avocats Pelletier  
Lefourneau et Beaulieu et dans le cas où  
il n'y aurait pas d'intérêt là où les  
accidents se sont produits le Conseil  
traiterait les dommages.

Proposé par Monsieur le Conseiller F. David  
Seconde par " " D. Belisle.

En ce qui concerne les avis pour actions <sup>finales</sup>  
le Conseil décide de mettre des hommes dans  
les chemins immédiatement et

1<sup>o</sup> d'écrire à M<sup>rs</sup> Jos. Monong Inspecteur d'avoir  
à arranger tout le chemin neuf le long du  
Lac Sabelle et de payer ses hommes <sup>1.50</sup>  
jusqu'à concurrence du montant <sup>dont il a été parlé</sup> voté à  
en séance du Sept Courant. et de venir faire  
rapport au Conseil à la séance du Premier  
Lundi d'Octobre prochain

Mot rayé  
5 " après  
f. d.



Pour le chemin de la Petite Trinité le Conseil décide de nommer Monsieur Ernest Renaud qui sera chargé de l'exécution de la réparation du dit chemin et de y faire dépenser une somme de \$ 75<sup>00</sup>

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller D. Bellisle  
Seconde " " " " F. David

de payer à M<sup>r</sup> le D<sup>s</sup> J. A. Bigonnesse la somme de \$ 5<sup>00</sup> pour régler son avis du 22 courant à propos des chemins de la Trinité Brassard

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller G. Brisson.  
Seconde par " " " " E. Renaud  
de ce la séance soit levée.

Adopté unanimement.

J. B. Gédilotte Maire

Jules Lafont  
Secr. Greffier

Canada  
Province de Québec

Municipalité du Canton Joly

District d'Ottawa

4 octobre 1909

À une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly, tenue à la salle ordinaire des séances le quatorzième jour d'octobre mil neuf cent neuf à dix heures de l'avant midi conformément aux dispositions du code municipale de la Province de Québec à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers: Ernest Renaud, Denai Langon, Fred. David, Doris Bellisle et Jérôme Valiquette formant un quorum sous la présidence de Monsieur Frédéric David Maire.

Il est ordonné et statué et le Conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Propose par Monsieur le Conseiller Ernest Renaud  
 Seconde par " " Denai Lauzon  
 que Monsieur Frédéric David soit nommé Pro Maire  
 en l'absence de Monsieur J. B<sup>te</sup> Richillote

Adopté unanimement.

Propose par Monsieur le Conseiller Jérôme Valiquette  
 Seconde par " " Dorithé Belisle  
 que les minutes de la séance du vingt cinq  
 septembre dernier soient acceptées & signées.

Adopté unanimement.

Propose par Monsieur le Conseiller Ernest Renaud  
 Seconde par " " Denai Lauzon  
 que le compte de frais de M<sup>r</sup> l'Avocat Robert  
 avoué légal du Conseil dans le deux réclamation  
 en dommages et le deux avis de poursuites  
 dont il est question à la séance précédente et  
 le montant à \$ 47<sup>00</sup> soit accepté & payé

Adopté unanimement.

Propose par Monsieur le conseiller Jérôme Valiquette  
 Seconde par " " Dorithé Belisle  
 qu'en ce qui concerne l'annexion de la petite  
 rivière le conseil décide d'y renoncer provisoirement  
 et que, après que les chemins ou tronçons de lots  
 35 & 36 Rang 6. auront été réparés suivant  
 autorisation en séance du vingt cinq Septembre  
 dernier, le conseil préfère dépenser annuellement  
 une somme à décider plus tard, plus tôt que  
 de demander la mise de ce chemin au maître  
 de Comté

Adopté unanimement.

Propose par Monsieur le Conseiller Ernest Renaud  
 Seconde par " " D. Lauzon.  
 que Monsieur Alphonse Bélanger P<sup>re</sup> soit nommé  
 officier spécial pour la confection de la tranchée

"Brassans" Rang A dans la ligne du Lot n° 16  
 du dit Rang A suivant procès verbal du Lieutenant  
 Spécial, en date du 11 juillet 1905 reconnu bon  
 et valable par les Indiens présent à la séance  
 de ce jour le dit Officier est autorisé à  
 payer ses hommes \$ 1<sup>50</sup> par jour.

Adopté unanimement.

Proposé par Monsieur le Conseiller Emst Roman  
 Secondé par " " Denis Langon.  
 Que le Conseil approuve & recommande auprès  
 de Monsieur le Ministre de la Colonisation de  
 Louis & de Tchéniés la requête des Colon et  
 Cultivateurs du Comtoy Joly et du Village de Sabla  
 au sujet de la montée "Brassans" Rang A à  
 été ouverte dans la milieu du lot n° 16 Rang A

Adopté unanimement.

Proposé par Monsieur le Conseiller Simon Valiquette  
 Secondé par " " Dorithi Belise  
 Que le Compté présenté au Conseil par M<sup>r</sup>  
 l'Inspecteur Pierre Clot fils pour travaux faits  
 dans la frontière du lot n° 13 Rang II  
 soit payé à Monsieur Pierre Clot père  
 payable par M<sup>r</sup> Urbain Auger \$ 5<sup>00</sup>

Adopté unanimement.

Le Secrétaire est chargé d'écrire :

- 1<sup>o</sup> à l'Inspecteur Hap Ortigny pour voir à faire  
 arranger de suite, les embases des lots de A. Houly  
 et le petit pont sur les lots Saindon-Juliville
- 2<sup>o</sup> à l'Inspecteur J. Langon d'avoir à combler le trou  
 rempli d'eau qui se trouve en haut de la  
 Côte de Langon avant d'arriver au Chemin  
 Chapleau.
- 3<sup>o</sup> à M<sup>r</sup> Vioy fils d'avoir à faire arranger  
 leurs frontières.

1/2 P. Clot Père Lot 234  
 1/2 " fils Lot 1331

Proposé par Monsieur le Conseiller D. Bélisle  
Seconde par " " J. Valiquette  
que la séance soit levée.

Adopté unanimement.  
P. David  
Pro Maire

Jules Leclercq  
Secrétaire

Canada  
Province de Québec  
District d'Ottawa

Municipalité du Canton Joly

2 novembre 1909

À une Session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly, tenue à la Salle Ordinaire des Séances le deuxième jour de novembre mil neuf cent neuf à dix heures de l'avant midi, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle Session sont présents:

Messieurs les Conseillers J. B. Cédillotte, E. Renaud, P. David, D. Lauson, G. Brisson et D. Bélisle, formant un quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire J. B. Cédillotte.

Il est ordonné et statué et ce Conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Ernest Renaud  
Seconde par " " Denis Lauson  
que les minutes de la Séance du quatre Octobre dernier soient acceptés et signés.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Fred. David  
Seconde par " " Gustave Brisson  
que la démission offerte par M<sup>r</sup> Jérôme Valiquette soit acceptée et que M<sup>r</sup> Joseph Savard soit nommé Conseiller en remplacement de M<sup>r</sup> J. Valiquette démissionnaire

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller D. Languon  
 Seconde par " E. Renaud  
 que la liste Electorale de 1909 soit examinée  
 & homologuée après avoir supprimé le 17 nom qui suit  
 Monsieur: J. A. Bissonnet. S. J. Bissonnet. / Bezeau P<sup>er</sup>. Jo. Bezeau fils.  
 Jo. Bolduc - Emel Comtois - Jo. Chalifoux - Alex. Côté - Wilfrid Desjardis  
 P. Gagnon - J. Gagnon - Jo. Lavoie - Jo. Lavigne - Romilda Labelle  
 Jo. Orban. Ed. Poupant. Denis Richaud  
 et ajouter Monsieur. Aug. Orban & Anstine Trémeau.

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Fred. David,  
 Seconde par " Dorothy Belisle.  
 que les Comptes ci-dessous soient acceptés & payés.

Act. 176 à M <sup>r</sup> Aug. Bissonnet	Par les intéressés	Entretien	
Monte fr 95	d'Éti de la Montée Brassard	Rang A.	\$ 10 <sup>00</sup>
Act. 66 à M <sup>r</sup> J. A. Bissonnet	Par H. Labelle	Entretien	
Act. 155	de l'Éti de la frontière	Lot 20 Rang J	9 <sup>00</sup>
Act. 66 à M <sup>r</sup> J. A. Bissonnet	Par les Intéressés	Entretien	
Monte fr 100	d'Éti de la Montée des	Rang I.	20 <sup>00</sup>
Act. 37 à Jo. Trémeau	Travaux dans le chemin de bois du Lac		22.35
Act. 37 à M. Trémeau	"	"	17.85
Act. 126 à Adil. Bélanger fils	"	"	6.00
Act. 126 à " Père	"	"	0.90
Act. 126 à P. Clot Père	"	"	3.00
X à F. Brunette	"	la Petite Trémeau Payé	6.57
X à D. Trémeau	"	" Payé	5.62
Act. 142 à E. Renaud	"	"	12.88
X à des Fonds & Bâtisse	"	Payé	12.00
			726.17

Adopté unanimement

M<sup>r</sup> le Secrétaire est autorisé à afficher ses avis à la Salle publique  
 du Canton et à l'Église.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Fred. David  
 Seconde par " Gust. Bisson, J. P. Leduc, Marie

Acte de la Séance soit levé.

Adopté unanimement

Canada  
Province de Québec  
District d'Ottawa.

Municipalité du Canton Joly

Je, Joseph Saindon, ayant été dûment nommé Conseiller  
de cette municipalité, fais serment que je remplirai  
bien et fidèlement le devoir de ma charge et cela au  
meilleur de mon jugement et de ma capacité, ainsi que  
Dieu me soit en aide.

Assemblée le quatorzième jour  
de novembre 1909 à Labelle par  
devant moi le soussigné

Jules Ledoux  
Secrét. Municipal

Joseph Saindon

Canada  
Province de Québec  
District d'Ottawa

Municipalité du Canton Joly

6 Décembre 1909

A une Session Générale du Conseil de la Municipalité  
du Canton Joly tenue à la Salle ordinaire  
des Séances le sixième jour de Décembre mil  
neuf cent neuf à dix heures de l'avant  
midi, conformément aux dispositions du  
Code Municipal de la Province de Québec  
à laquelle session sont présents :

Messieurs les Conseillers J. B<sup>te</sup> Cédillotte - E. Renaud  
Jos. Saindon & Gust. Brisson

formant quorum sous la Présidence de  
Messieur le Maire J. B<sup>te</sup> Cédillotte

Il est ordonné et statué et ce Conseil statue  
& ordonne par résolution comme suit  
Proposé par M<sup>re</sup> le conseiller Ernest Renaud  
Seconde " " Gustave Brisson.

que les minutes de la séance du sixième  
jour de novembre mil neuf cent neuf soient  
acceptées & signées.

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Ernest Renaud,  
 Seconde " " Joseph Saindon,  
 que les diverses ventes pour l'entretien de chemins d'hiver  
 1909-10 faites à la porte de l'Église, respectivement le  
 7, 14 et 28 novembre et 5 Décembre 1909 soient approuvées  
 par le Conseil comme suit:

+ Montée Orban - adjudicataire	Auuf. Orban	\$ 6.75
+ " " " "	Eli Larjévin	" 15.00
+ " " " "	Ulié Brousseau	" 20.00
+ " " " "	" "	" 25.00
+ " " " "	Adilard Dauphin	" 10.00
+ " " " "	Auuf. Brisson	" 17.00
+ Frontière du Lot n <sup>o</sup> 11 Rang I.	Alfus Bélanger	" 10.00

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Ernest Renaud  
 Seconde " " Joseph Saindon,  
 que M<sup>r</sup> Gustave Brisson soit nommé Président  
 à l'Élection des Conseillers qui aura lieu le  
 10 Janvier huit neuf cent dix à la Table publique  
 à 10 heures du matin.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Ernest Renaud  
 Seconde par " " Gustave Brisson  
 que M<sup>r</sup> le Secrétaire envoie un second avis à  
 tous ceux qui sont en retard dans le paiement  
 de leur taxes Municipales et de leur changer le cont.  
 de l'avis 25<sup>e</sup> stipulé au Code Municipal.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Joseph Saindon.  
 Seconde par " " Ernest Renaud  
 que les Comptes présentés par M<sup>r</sup> Alphonse Bélanger  
 Officier Spécial nommé à cet effet pour exécuter  
 les travaux nécessaires à la nouvelle Frontière Brisson  
 au Rang "A" et qui se lisent comme suit, soient

approuvés par le  
 Conseil.

accepté et payé et que M<sup>r</sup> le secrétaire en fasse la répartition  
suivant le procès verbal du syndicant spécial, en date  
du 11 juillet 1905 sauf à en déduire les lots n<sup>o</sup> 1 et 2.  
Sont :

Red. 187	Alphonse Belanger Père	\$ 17.05
Red. 174	Gustave Brisson	29.05
"	+ Auguste Brisson	11.62
"	+ Joseph Brisson	5.21
Red. 37	Joseph Ménard	16.30
"	+ Croix Ménard	6.00
Red. 186	Alphonse Belanger fils.	12.75
Payé	Henni Genest.	2.50
Payé	Pierre Clot Père	6.00
Red. 243	Bazzy Père	0.75
"	+ " fils	1.50
Payé	Location de pelle à cheval à P.E. Forget 11 jan. 289.	2.75
		\$ 111.48

et un mois le compte à chaque intéressé pour être payé  
immédiatement :

il en est de même du compte présenté par M<sup>r</sup> l'inspecteur  
Nap. Dohigny à payer à J<sup>r</sup> Ménard à répartir  
entre tous les Intéressés de la Montée Brisson. Selon  
pour travail fait le 7 Septembre 1909 à la Montée  
Brisson

2.25

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Ernest Renaud

Secondé par - - - Gustave Brisson

que la séance soit levée

Adopté unanimement.

A. B. Cochetotte Maire

Jules Sedoux  
Secrétaire